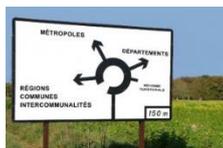


Contenu

ARTICLE 1 La Cour des comptes s'attaque au millefeuille territorial	2
Conférences territoriales sans effet	3
Surcoûts.....	4
Bilan mitigé pour les communes nouvelles.....	4
Un poids grandissant des finances locales.....	5
Des financements complexes et peu lisibles	5
ARTICLE 2 Retraites : face au 49-3, les syndicats appellent à un regain de mobilisation	7
Mobilisation le 23 mars	8
Paris dans le viseur.....	8
Quelles conséquences pour le dialogue social ?	9
ARTICLE 2 BIS Du 49-3 à la motion de censure : le récit d'un naufrage présidentiel	9
L'inquiétude des macronistes	10
Menaces de dissolution.....	11
La colère s'exprime de plus en plus librement.....	14
Un pouvoir affaibli comme jamais	15
Article 2 ter Après le 49-3, des étudiants cherchent « de nouvelles formes de lutte »	16
Une répression qui ne trompe pas.....	17
La CNE appelle à de nouvelles actions.....	18
ARTICLE 3 Douze députés, six sénateurs et trois ministres sont actionnaires de TotalEnergies.....	18
Un député actionnaire à la commission « écologie »	20
Des interférences qui interrogent.....	21
Le cas de Pap Ndiaye.....	22
ARTICLE 4 Santé mentale des adolescents : comment les parents peuvent aider.....	23
Entre curiosité et empathie.....	24
Respecter leurs conditions	25
ARTICLE 4 bis Restreindre l'accès des familles de délinquants aux aides sociales, c'est (encore) non pour le Juge	25
Imprécision.....	25
ARTICLE 5 Informations :.....	26
Accident de service : comment prendre en compte l'état antérieur de l'agent	26
Résiliation du contrat d'engagement d'un agent qui a atteint la limite d'âge.....	27

ARTICLE 1 La Cour des comptes s'attaque au millefeuille territorial

Publié le 10/03/2023 • Par La Gazette



Dans leur rapport annuel, les magistrats financiers jugent que la loi NOTRe et le redécoupage des régions n'ont pas permis d'éclaircir le paysage. Ils appellent à des fusions de communes. Sur le chapitre financier, le bilan n'est pas plus reluisant. La Cour réclame une réforme des modalités de financements des collectivités.

Quarante ans après les lois Defferre, la décentralisation a perdu son souffle initial. Tel est le verdict de la Cour des Comptes dans son rapport annuel dévoilé le 10 mars. La faute, selon les magistrats financiers, à la logique des blocs de compétence qui a été abandonnée. Principe cardinal des lois de 1982 et 1983, elle a cédé la place à un maquis inextricable.

« L'élan initial de la décentralisation s'est essouffé, le paysage institutionnel s'est brouillé, les compétences sont de plus en plus imbriquées et exercées par plusieurs niveaux de collectivités », résume le Premier président de la Cour, Pierre Moscovici.

La loi NOTRe de 2015 n'est pas parvenue à inverser le cours des choses. La fin de la compétence générale des départements et des régions a eu « une portée limitée », déplore l'institution de la rue Cambon.

Ancrées dans le temps, les habitudes ont été plus fortes que tout. « Les communes continuent ainsi d'exercer des compétences relatives à la voirie ou aux zones d'activité économique et la gestion d'équipements sportifs, culturels, touristiques ou sociaux qui devraient pourtant relever de la responsabilité du groupement de communes auquel elles appartiennent », illustre la Cour.

Le rôle de chef de file n'a pas non plus bouleversé la donne. Il a particulièrement « montré ses limites dans le domaine de la mobilité ».

Pour Pierre Moscovici, « un premier mouvement a cherché à renforcer l'échelon intercommunal et les régions puis un second a plutôt privilégié la demande de proximité et donc les communes et les départements. Ces fluctuations ont réduit le succès des réformes (...) et ont abouti à un brouillage de compétences ».

Schéma n° 1 : les grandes étapes de la décentralisation depuis la Révolution



Source : Cour des comptes

CONFERENCES TERRITORIALES SANS EFFET

« Le rôle de chef de file des régions devrait être plus affirmé, en particulier aux abords des métropoles », regrette la Cour. De même, le système des Conférences territoriales de l'action publique, destiné à mettre de l'huile dans les rouages entre les différents échelons « n'a pas atteint ses objectifs ».

Les collectivités ont préféré détourner de leur esprit initial certaines dispositions des réformes portées par François Hollande, considèrent les magistrats financiers. Le transfert de la gestion des services de transports interurbains et de transport scolaire des départements aux régions a été suivi de re-délégations aux départements de tout ou partie de ces compétences.

De la même façon, alors que la loi NOTRe transfère les aides à l'immobilier des entreprises aux seuls groupements de communes (métropoles, communautés d'agglomération et de communes), nombre de ces derniers ont choisi de redéléguer cette prérogative aux départements, notamment dans des territoires ruraux.

SURCOUTS

Pas mieux au chapitre des grandes régions. La Cour conteste le découpage de 2014-2015. « Les grandes régions ont compromis l'ambition sous-jacente qui était de supprimer un des échelons de l'organisation territoriale : les départements », souligne son Premier président.

La Cour aurait préféré que les régions bénéficient d'un renforcement de leurs compétences pour se rapprocher des grands pays européens. Elle vante les vertus des länder allemands, communautés autonomes espagnoles et régions italiennes, pour mieux égratigner les ensembles dessinés par François Hollande.

« Eloignées des citoyens », les grandes régions ont occasionné « des surcoûts importants, notamment en matière de rémunération des personnels et d'indemnité des élus ». Les organisations en place dans les anciennes régions ont été maintenues dans le domaine du développement économique et des transports. Contrairement au président du parti macroniste, Stéphane Séjourné, la Cour des Comptes n'appelle cependant à revenir sur le découpage de François Hollande.

BILAN MITIGE POUR LES COMMUNES NOUVELLES

Elle se montre plus allante au chapitre des fusions de communes. « La taille des petites communes est devenue un handicap lorsque l'acte I de la décentralisation a supprimé la tutelle préfectorale et leur a confié de nouvelles compétences techniques, notamment en matière d'urbanisme. Ce constat n'a pas pour autant conduit à une accélération notable du processus des fusions de communes », tranche la Cour. La France comptait encore 34 955 communes au 1^{er} janvier 2022, avec une population moyenne d'à peine 1 891 habitants en 2017. 2 498 communes seulement se sont regroupées au sein de 796 communes nouvelles.

Les regroupements de municipalités dans le cadre de communes nouvelles ne sont pas allés assez loin, estime-t-elle en substance. Les magistrats financiers affichent leur volontarisme. « La création de communes nouvelles par fusion de deux ou plusieurs petites communes constitue une priorité immédiate, qui pourrait être favorisée par la mise en place d'incitations supplémentaires », recommandent-ils.

Ils se montrent aussi très favorables à la possibilité, ouverte par [la loi Gatel de 2019](#), pour une commune nouvelle de prendre aussi le régime intercommunal.

« La collectivité ainsi créée exerce alors à la fois les compétences communales et intercommunales, ce qui met fin à la complexité des flux financiers et de la répartition des compétences entre les entités du bloc communal », considère la Cour des Comptes.

En parallèle, le rapport pointe aussi la responsabilité de l'Etat dans la mauvaise organisation territoriale : il n'a pas su réorganiser ses services déconcentrés en cohérence avec les effets de la décentralisation. La baisse des effectifs a plutôt été portée par l'échelon déconcentré que par les administrations centrales, y compris pour le contrôle budgétaire ou de légalité. « Cette rationalisation a été vécu comme un

désengagement et même parfois comme un abandon par les populations locales », analyse avec le recul l'ancien ministre socialiste.

UN POIDS GRANDISSANT DES FINANCES LOCALES

Côté finances, le bilan est un peu plus optimiste. Sur quarante ans, le poids des finances locales au sein des finances publiques s'est significativement accru jusqu'à la dernière décennie, avant de se stabiliser. « La dépense publique locale par habitant a doublé entre 1985 et 2020, passant en euros constants, c'est-à-dire hors effet de l'inflation, de 2 013 € à 4 000 € (en euros 2020) », note le rapport.

Néanmoins, ce n'est pas toujours analysé comme de la bonne gestion. Les magistrats financiers pointent une flambée des dépenses de fonctionnement, en particulier pour le bloc communal où elles ont continué à croître à un rythme soutenu en dépit de la montée en puissance des groupements de communes. « Donc il n'y pas eu de transferts financiers des communes vers les intercommunalités », regrette Pierre Moscovici.

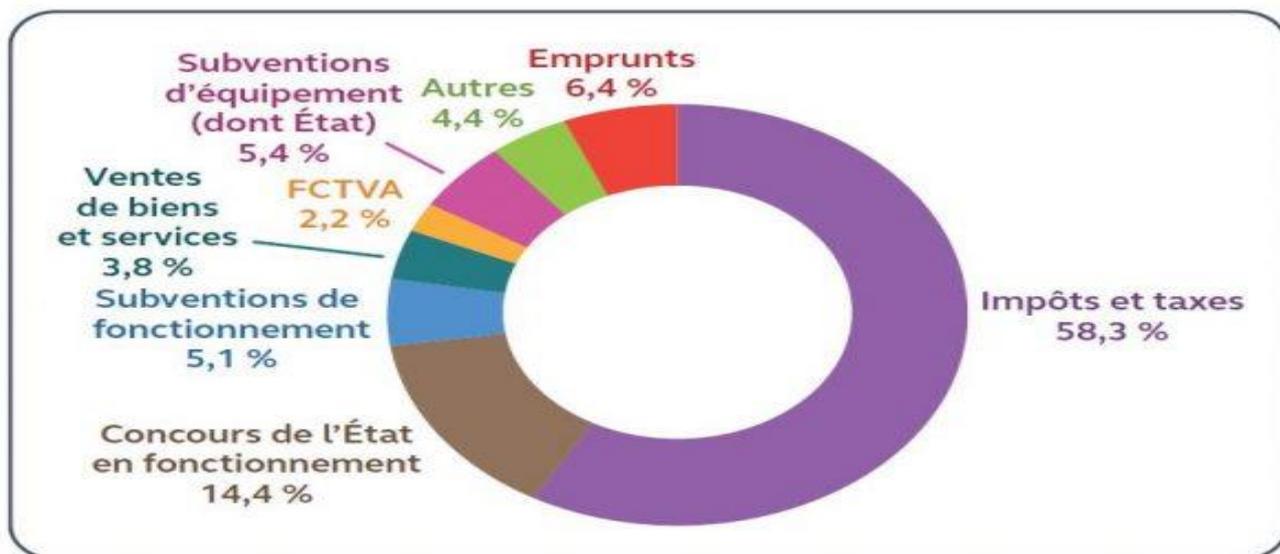
C'est particulièrement le cas pour les dépenses de personnels alors que les échelons « commune » et « intercos » « n'ont pas fait l'objet de transferts significatifs de compétences de la part de l'Etat », souligne le rapport. Sur l'ensemble de la sphère locale, la progression des dépenses de personnel des collectivités locales est plus rapide, en proportion, que celles de l'Etat (+ 900 000 agents depuis 1980).

Mais globalement, le poids des dépenses locales demeurent inférieur à la moyenne européenne (11,2 % du PIB en 2021 contre 17,9 % dans les autres pays européens). « La France reste marquée par une forte tradition centralisatrice quand on la compare à ses partenaires européens », analyse Pierre Moscovici.

DES FINANCEMENTS COMPLEXES ET PEU LISIBLES

Sur les financements des collectivités, le bilan est nettement moins positif. Même si le niveau actuel des ressources locales est consolidé et sécurisé par l'Etat, « les modalités de financements des collectivités se sont complexifiées entre les dotations de l'Etat, la part d'impôts nationaux, la fiscalité et les redevances locales. Cette architecture globale est devenue peu compréhensible, pour les décideurs comme pour les contribuables », critique Pierre Moscovici.

Répartition des recettes des collectivités locales en 2021



Source : DGCL

La Cour voit deux inconvénients majeurs à la substitution progressive des impôts locaux par des parts d'impôts nationaux, comme le remplacement de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée par des fractions de TVA : une réduction de l'autonomie fiscale des élus locaux et une distanciation du lien qui existait entre les collectivités et les habitants et entreprises contribuables.

Pour ce qui est des dotations, les magistrats considèrent « qu'elles sont trop complexes et leur effet péréquateur insuffisant ».

On peut dire que les objectifs de la décentralisation tels qu'ils ont été fixés en 1982 ne sont pas encore atteints. Ce panorama n'est pas le plus propice à l'efficacité de la gestion publique locale, à la responsabilisation des acteurs, à l'intelligibilité de cette belle organisation. Ces choix nourrissent le sentiment d'un accroissement de la distance entre le citoyen et l'exercice de la démocratie locale dont témoigne l'inquiétante affaiblissement de la participation à toutes les élections, tance le Premier président de la Cour.

A quelques jours de la réception à l'Élysée des associations d'élus pour leur annoncer les premières pistes sur la réforme des institutions, les auteurs du rapport glissent quelques pistes à Emmanuel Macron pour l'aider à défendre « une vraie décentralisation ».

Le rapport annuel pousse à miser sur la simplification du nombre d'échelons. Pour les territoires les plus urbanisés, la Cour propose l'absorption par la métropole, sur son territoire, de compétences du département sur le modèle de métropole de Lyon. A l'inverse, dans les départements ruraux, « faiblement peuplés, dans lesquels la superposition de trois autres niveaux d'administration locale est manifestement contre-productive », elle propose un effacement des intercommunalités. « Une solution consisterait à transférer au département

les compétences et ressources des EPCI, qui ne seraient conservés que comme territoires de projet », note le rapport.

Parmi les autres préconisations, la Cour prône : la différenciation, un renforcement des outils de coordination entre les collectivités, la réduction du nombre de petites communes, la contractualisation pluriannuelle pour donner de la visibilité et de la lisibilité aux collectivités, le redressement les finances publiques par une participation des collectivités qui sont en « bonne santé financière », juge les magistrats financiers.

La Cour des comptes préconise par ailleurs une réforme du système de financement des collectivités territoriales afin de le rendre plus stable et plus lisible. Mais aux plus grands regrets des associations d'élus, la Première ministre, Elisabeth Borne, temporise dans sa réponse à la Cour : « il me semble utile d'évaluer l'actuel schéma de financement des collectivités territoriales avant de le faire évoluer, en concertation avec elles ».

« Il faudra un nouvel acte de décentralisation pour clarifier les compétences et financements. On ne peut pas rester au milieu du gué », conclut tout de même Pierre Moscovici. Même si il reconnaît que ce nouvel acte « ne se fera pas du jour au lendemain ». En effet, pas sûr qu'Emmanuel Macron soit près à lancer un nouveau big bang après le relatif échec de la loi 3DS lors de son premier mandat.

Références [Lire le rapport annuel de la Cour des comptes](#)

ARTICLE 2 Retraites : face au 49-3, les syndicats appellent à un regain de mobilisation

Publié le 17/03/2023 • Par La Gazette



Le recours au "49.3" entraînera-t-il une relance de la contestation des fonctionnaires du projet de réforme des retraites ? Les syndicats appellent à la mobilisation ce week-end et le 23 mars. Le ministre de la Transformation et de la fonction publiques annonce de son côté avoir demandé au préfet d'Ile-de-France de contrôler la légalité de la gestion des éboueurs grévistes par la ville de Paris.

Chiffres-clés

Taux de grévistes le 15 mars :

- Fonction publique d'État : 3,1 % (contre 25,8 % le 7 mars, chiffres définitifs)
- Fonction publique Territoriale : 3,05 % (contre 12,8 % le 7 mars, chiffres définitifs)
- Fonction publique Hospitalière : 7 % (contre 14,6 % le 7 mars, chiffres définitifs)

Source : *ministère de la Transformation et de la fonction publiques.*

Le gouvernement Borne a finalement décidé, jeudi 16 mars, d'engager sa responsabilité sur le projet de réforme des retraites et d'actionner l'alinéa 3 de l'article 49 de la Constitution pour faire adopter, sans vote, le texte issu de la commission mixte paritaire (CMP). Le Sénat venait d'adopter ses conclusions par 193 voix pour et 114 contre.

Les parlementaires avaient notamment approuvé l'article 7 du projet de loi, qui reporte de 62 à 64 ans l'âge légal de départ à la retraite. Une mesure qui s'appliquera à tous les travailleurs français et donc également aux fonctionnaires, si le projet de loi est définitivement adopté puis promulgué.

MOBILISATION LE 23 MARS

Pour Mylène Jacquot (Uffa-CFDT), c'est un « aveu de faiblesse ! Le 49.3 après des semaines de tractations, met en lumière que cette réforme est minoritaire parmi les députés comme dans l'opinion », a-t-elle réagi sur Twitter. « C'est un déni de démocratie », a pour sa part déclaré Luc Farré, secrétaire général UNSA de la fonction publique dans « la matinale » de Cnews ce vendredi 17 mars. « C'est pour l'exécutif, une triple défaite : populaire, morale et politique. »

L'intersyndicale de la fonction publique appelle donc à une nouvelle mobilisation ce week-end et le jeudi 23 mars.

La CGT a même déposé un préavis de grève pour l'ensemble des agents et agentes des polices municipales du versant territorial de la Fonction publique jusqu'au 30 avril prochain. « Les agents de Police municipale ont fortement participé aux mobilisations et n'entendent pas, avec les conditions de pénibilités du métier, assurer leurs missions deux années supplémentaires, encore moins jusqu'à 64 ans. »

PARIS DANS LE VISEUR

Au cours d'une nouvelle opération déminage ce vendredi 17 mars, sur le plateau des « 4 vérités » de France 2, le ministre de la Transformation et de la fonction publiques, Stanislas Guerini, a dit assumer « de ne pas jouer à la roulette russe notre système de retraites ». Et a évoqué la [situation parisienne](#) : « Madame Hidalgo a une gestion militante de sa ville, en traitant de façon différenciée les grévistes en fonction des motifs de préavis. J'ai demandé au préfet d'Ile-de-France de contrôler la légalité de cette pratique sur laquelle nous avons un sérieux doute. »

Une réaction qui fait suite à l'affirmation d'Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme, qui affirme que la maire de Paris n'agit pas de la même manière pendant la grève des éboueurs contre la réforme des retraites en 2023 que durant celle contre la loi « Travail » en 2016. « Elle avait trouvé des solutions. Elle avait réquisitionné des sites d'incinération, elle avait réquisitionné des sites de décharges, elle avait fait appel à des équipes du secteur privé pour soulager un peu l'insalubrité et l'amoncellement des poubelles », a listé ministre au micro de RMC.

Le « Vrai du Faux » de France Info assure que « c'est faux, Anne Hidalgo n'avait pas réquisitionné d'éboueurs en 2016 ». « Finalement, la plus grande différence se trouve peut-être dans la fermeté des propos

tenus par l'élue socialiste non pas envers les grévistes, mais envers le gouvernement en place. [...]. Sept ans plus tard, Anne Hidalgo les a assuré de son soutien et appelle tout bonnement le gouvernement à retirer sa réforme des retraites. »

QUELLES CONSEQUENCES POUR LE DIALOGUE SOCIAL ?

Les prochaines semaines, qui seront certainement placées sous le signe de la contestation, vont mobiliser l'ensemble des syndicats. Or, Stanislas Guerini a envoyé, il y a une quinzaine de jours, [les axes principaux de l'agenda social 2023](#).

Un contexte politique qui pèsera indubitablement sur le dialogue social, selon Luc Farré, secrétaire général UNSA de la fonction publique, qui avait répondu à la *Gazette*, la veille de l'annonce d'Elisabeth Borne : « Nous voulons bien nous assoir autour de la table à condition que cela soit constructif et que le ministère n'applique pas les mêmes méthodes que le gouvernement avec la réforme des retraites ».

Mêmes réticences à la CFDT. Dans une période aussi délétère, l'amélioration des rémunérations des agents doit être la priorité du ministère, pour Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques. « On nous explique que le recul de l'âge de départ n'aura pas d'incidence sur le montant des pensions des agents, mais c'est absolument faux. Il faut aborder le dossier des rémunérations avec cette donnée », avait-elle prévenue.

ARTICLE 2 BIS Du 49-3 à la motion de censure : le récit d'un naufrage présidentiel

Site MEDIAPART le 20 mars 2023

Depuis qu'Emmanuel Macron a décidé d'utiliser le 49-3 pour faire passer sa réforme des retraites en force, les élus de sa majorité se cachent, en attendant le vote des motions de censure contre le gouvernement. La colère des manifestants, elle, s'exprime de plus en plus librement.

Une étincelle dans un climat déjà très électrique. Le déclenchement de l'article 49-3 suscite depuis jeudi colère, inquiétude et incompréhension envers un pouvoir qui semble avoir disjoncté pour de bon. Si Elisabeth Borne apparaît comme le fusible idéal pour Emmanuel Macron, chacun mesure bien que la crise ne se règlera pas lundi, lors du vote des motions de censure contre le gouvernement. La France vit une forme de krach politique.

Le président de la République, pourtant, reste silencieux. Dans une déclaration transmise dimanche soir à l'AFP, l'Élysée s'est contenté de déclarer qu'Emmanuel Macron souhaitait « que le texte sur les retraites puisse aller au bout de son cheminement démocratique dans le respect de tous ».

Le chef de l'État était arrivé vendredi soir à La Lanterne, la résidence de Versailles (Yvelines) où il finit généralement ses semaines. Le groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR) et ses 78 agents étaient sur les dents mais les remontées des services de renseignement ont rassuré l'entourage présidentiel : *a priori*, rien ne devait venir rompre la quiétude du lieu.

Politiquement, en revanche, l'inquiétude est immense. L'entourage d'Emmanuel Macron a beau marteler qu'il ne regrette pas une décision imposée par les circonstances, son horizon est bien sombre. Que faire, désormais, face à un Parlement dévitalisé et à une rue galvanisée ? Les signaux favoris des conseillers du pouvoir sont alarmants : la une du *Journal du dimanche* (« *Macron peut-il s'en sortir ?* »), celle de *Ouest-France* (« *La semaine sera tendue* »), tout comme les bandeaux de BFMTV et les enquêtes d'opinion.

Emmanuel Macron lors de la clôture des états généraux de la diplomatie au ministère des affaires étrangères à Paris, le 16 mars 2023. © Photo Eliot Blondet / Abaca

La seule victoire du chef de l'État est tactique, presque cynique : à force de mutisme, il a réussi à placer Élisabeth Borne en première ligne. C'est la première ministre qui prend les coups, c'est à son départ qu'appelle l'opposition et c'est son gouvernement qui est suspendu au vote des motions de censure. Les deux têtes de l'exécutif continuent d'échanger, assurent leurs entourages respectifs, mais l'ambiance a quelque chose de crépusculaire.

« *Macron a fait un bras d'honneur aux organisations syndicales, aux citoyens et à ses propres députés, s'époumonait vendredi Fabien Villedieu, délégué syndical de Sud Rail, gare de Lyon, alors que le mouvement des cheminots était reconduit jusqu'à lundi. Ce mec est un dingue, il va laisser derrière lui un champ de ruines.* » À ses côtés, Daniel Teirlynck, de l'Unsa Ferroviaire, ne peut que constater lui aussi cet « *entêtement* » du pouvoir : « *Quand un gouvernement n'écoute pas et méprise toutes les classes sociales, il s'expose à une explosion de violence.* »

L'INQUIETUDE DES MACRONISTES

Qui ne le ressent pas ? Dans le camp présidentiel, « *les députés sont groggy* », rapporte le député du MoDem Richard Ramos. À Renaissance, la patronne du groupe, Aurore Bergé, a plaidé jusqu'à la dernière minute auprès d'Emmanuel Macron pour aller au vote, refusant *mordicus* d'envisager la défaite. Depuis jeudi, les membres de la majorité ressassent cet épisode. Richard Ramos affirme avoir reçu plus d'une vingtaine d'appels de collègues « *perdus, déboussolés* », durant le week-end.

De toutes les député·es contacté·es par Mediapart, il n'y a guère que Sylvain Maillard, de l'équipe dirigeante du groupe Renaissance, pour « *assumer* » le choix du passage en force. « *Il y avait trop d'incertitudes, et un principe de réalité : le texte est essentiel, il fallait qu'il passe* », dit-il. L'élus parisien estime que cette « *épreuve* » aboutira *in fine* à « *resserrer les rangs* » dans la majorité, mais dans les faits, bon nombre de ses collègues de la majorité commencent à comprendre – et à le dire sous cape – que l'Élysée a déconnecté son locataire du reste du pays.

Face à une situation qui leur échappe complètement, beaucoup se sont mis aux abris. Dès jeudi, les ministres ont annulé leurs déplacements, leurs rendez-vous, leurs déjeuners. Matignon a fait passer la consigne : à défaut de tout arrêter, il s'agit de « *se mettre en lien avec les préfets pour voir si les conditions sont réunies* » pour se déplacer. Une députée Renaissance fait savoir à BFMTV qu'elle ne se rendra pas, comme convenu, sur leur plateau samedi. Un autre renonce à retourner en circonscription, comme il l'avait prévu.

Même les prétendues fortes têtes sont inquiètes. Le ministre de l'intérieur Gérard Darmanin a annulé un déplacement prévu vendredi en Gironde, les renseignements l'ayant prévenu en début de semaine : un passage en force parlementaire serait de nature à « *revivifier la contestation et potentiellement sa radicalisation* ». Jeudi, peu après 20 heures, un mail a d'ailleurs été envoyé à tous les préfets, siglé « *très signalé* » et « *urgent* », en vue d'une visioconférence « *sur la situation sociale* » le lendemain matin.

Les places des villes et des villages ne sont pas des ZAD.

Entouré des directeurs de la police et de la gendarmerie nationale, Gérard Darmanin a adressé un message de fermeté au corps préfectoral : ne rien laisser passer et, surtout, éviter à tout prix le blocage du pays. L'urgence, leur a-t-il expliqué, est de protéger les transports, les lieux de stockage et d'approvisionnement de l'essence et les épreuves du baccalauréat prévues lundi.

« *Les places des villes et des villages ne sont pas des ZAD [zones à défendre – ndlr], a-t-il indiqué le lendemain au micro de RTL. Il faut savoir être ferme tout en étant à l'écoute. Le bordel et la violence, non. On ne laissera pas faire. On empêchera que la chienlit soit au rendez-vous.* » Il faut dire que la veille au soir, place de la Concorde, à Paris, des milliers de Parisiennes et de Parisiens s'étaient réunis pour une manifestation improvisée qui a viré à l'affrontement – et à des interpellations arbitraires : sur les 292 personnes interpellées, seules neuf ont été déférées devant la justice.

Deux jours plus tard, le rassemblement place de la Concorde a cette fois été empêché : nul ne pouvait approcher. Quelques milliers d'opposant-es se sont dès lors retrouvé-es place d'Italie, où les affrontements se sont encore considérablement durcis avec l'intervention de la BRAV-M (brigade de répression de l'action violente motorisée). Sur les réseaux sociaux, les images de violences policières ont ravivé le souvenir de celles exercées contre les « gilets jaunes ». Et certains, dans la majorité, commencent à réutiliser les mêmes arguments que ceux entendus en 2019 : « *Il faut que cela s'arrête. Cela va trop loin. Le mouvement social est débordé.* »

Dimanche matin, les réactions se sont ainsi multipliées dans le monde politique pour dénoncer ce qui semblait tout à coup être considéré comme un acte d'une violence inouïe : la vitre de la permanence d'Éric Ciotti, à Nice (Alpes-Maritimes), avait été brisée dans la nuit de samedi à dimanche. Un acte assorti d'un message très clair : « *La motion ou le pavé.* » Le graffiti a très vite été recouvert d'une couche de peinture blanche.

MENACES DE DISSOLUTION

Éric Ciotti est cependant loin d'être le seul élu à s'être senti visé. Permanences parlementaires taguées ou recouvertes d'affiches et d'autocollants, y compris sur [des territoires](#) où les député-es avaient été largement élu-es en juin, messages d'insulte et menaces, multiplication des coupures d'électricité dans certaines circonscriptions... « *Tout le monde fouette !* », rapporte un député macroniste qui, comme ses collègues, a reçu un coup de fil de son préfet pour le dissuader de s'afficher trop ostensiblement dans sa circonscription, et le prier de reporter *sine die* les réunions publiques et la présence sur les marchés.

Selon l'Élysée, le chef de l'État a appelé le président du Sénat, Gérard Larcher, et la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, pour « *réaffirmer son soutien au Parlement et à l'ensemble de ses*

parlementaires tout comme la mobilisation du gouvernement pour que tout soit mis en œuvre pour les protéger ».

« Les gens normaux recevraient la moitié de ce qu'on se reçoit comme insultes, ils se terreraient chez eux », glisse Sylvain Maillard, qui se satisfait toutefois de ne pas avoir encore reçu de menaces de mort. N'empêche, jeudi, quand elle a *« entendu le son monter »*, Prisca Thevenot, porte-parole du groupe parlementaire, a renvoyé ses équipes à la maison pour se mettre en télétravail. Tout cela donne *« l'impression d'un grand gâchis »*, souffle Richard Ramos. Bravant les consignes de prudence, il a passé, samedi matin, une tête dans quatre bistrotts de sa circonscription du Loiret, et poussé son caddie pour aller prendre la température dans le supermarché du coin.

Verdict : *« Les gens m'ont dit qu'on leur faisait honte, que nous, les élus, quel que soit notre bord politique, on ne servait à rien »*, raconte le député, qui estime que le décrochage va bien au-delà du rejet de la réforme des retraites. *« Le problème, c'est qu'on n'a jamais purgé la dernière campagne présidentielle qui était en réalité une non-campagne »*, analyse celui qui a demandé à ses collaborateurs d'étudier les circonscriptions susceptibles de tomber dans les mains du Rassemblement national (RN) en cas de dissolution...

Car c'est bien cette menace qu'Emmanuel Macron a agitée ces derniers jours dans l'espoir de calmer les velléités de fronde au sein de la majorité, comme chez ses alliés de circonstance, Les Républicains (LR). Souhaitant devancer les craintes des uns et des autres, le président du RN Jordan Bardella a même proposé, en cas de nouvelles élections législatives, de n'investir aucun candidat d'extrême droite face aux élus LR qui voteraient une motion de censure – ce qui a provoqué la colère du patron du groupe Olivier Marleix.

« Quand on voit la retraite des sénateurs, il ne faut pas s'étonner que les gens aient envie de nous balancer des poubelles dans la gueule ». Patrick Vignal, député Renaissance

Personne, à ce jour, n'est en mesure de dire ce que fera Emmanuel Macron pour terminer ses quatre années de second mandat. *« Il y a fort à parier qu'il ne le sait même pas lui-même... »*, glisse l'un de ses interlocuteurs réguliers, rappelant à quel point le président de la République *« déteste se faire dicter son agenda »*. Pour montrer qu'il tient face à la pression, de la rue, de la presse ou de l'opinion publique, il serait même prêt à ne rien faire – ou presque rien – en attendant de trouver son moment à lui.

Dans les quelques communes de l'agglomération de Montpellier (Hérault) où le député Renaissance Patrick Vignal s'est rendu ce week-end, l'ambiance était aussi délétère qu'ailleurs. *« Aujourd'hui, on est cocus et on est battus. Les gens n'en sont même plus à me parler du report de l'âge de départ. Ils disent : "Vous nous méprisez, vous ne nous écoutez pas",* rapporte-t-il. *Quand on voit la retraite des sénateurs, il ne faut pas s'étonner que les gens aient envie de nous balancer des poubelles dans la gueule. »*

Le Sénat est en effet devenu un symbole. Vendredi, douze élu-es du Palais du Luxembourg ont expliqué dans une tribune adressée à Mediapart avoir demandé au président Gérard Larcher les règles régissant leur propre retraite. Sans obtenir de réponse. Même eux n'ont pas le droit de savoir combien ils et elles toucheront et pour quelle raison. Gérard Larcher aurait-il trop peur des réactions qu'engendrerait la divulgation du montant de sa future pension ?

Dans une manifestation à Saint-Nazaire, Marie-Pierre, 63 ans, retraitée de l'Éducation nationale, n'en revient pas quand elle se remémore les luttes passées : « À l'époque, on voyait des gouvernements qui reculaient quand la contestation sociale était forte. Là, on sent un mépris total de la rue, du nombre. Il y a des millions de personnes mais cela ne change rien. » La retraitée ne voit ainsi pas d'autre issue que « d'aller à la violence réelle pour qu'on soit entendus ». « Il ne connaît que la violence, dénonce-t-elle au sujet d'Emmanuel Macron. Je le regrette, car j'ai toujours été pacifiste. »

Face à cette radicalisation des manifestant-es constatée depuis jeudi, les dirigeants de l'intersyndicale ont beau jeu de souligner qu'ils ont inlassablement averti sur les conséquences de la surdité du pouvoir. Cette mise en garde était aussi au cœur de la lettre qu'ils avaient adressée le 8 mars à Emmanuel Macron, pour lui demander de les recevoir, en vain. L'absence de réponse du pouvoir était qualifiée de « grave problème démocratique », conduisant « immanquablement à une situation qui pourrait devenir explosive ».

Désormais, la CGT « alerte sur les tensions et les risques d'atteintes aux libertés syndicales et à la criminalisation de l'action syndicale orchestrées par un gouvernement en grave difficulté », qui recourt à « l'intimidation » pour mater la contestation. Parmi les militantes et militants syndicaux, personne ne voit comme un hasard le fait que six syndicalistes marseillais de l'énergie aient été placés en garde à vue le 16 mars pour « vols » et « destructions ». Parmi eux, Renaud Henry, secrétaire général de la CGT Énergie Marseille et figure de l'opposition à la réforme, que Mediapart a suivi récemment.

Officiellement, ces interpellations font suite à une plainte d'Enedis, datant du mois de février, pour des dégradations commises lors d'autres mouvements sociaux, remontant jusqu'à juin 2022. Mais pour les syndicalistes, c'est surtout la mise hors d'état de nuire de militants considérés comme radicaux qui était avant tout recherchée.

Samedi, Olivier Mateu, le médiatique patron de la CGT des Bouches-du-Rhône, représentant de l'aile dure du syndicat, a averti que la journée de mardi serait celle des coupures de courant : « Mardi, c'est tout le département que l'on va passer en sobriété énergétique ! Ça va rouler doucement, mais doucement... »

Les dirigeants de la CGT Énergie ont dressé le constat de la réussite de leurs actions de coupures ciblées.

Cependant, malgré ce que pourrait laisser croire ce type de sorties, la CGT Énergie n'a pas décidé de durcir davantage son action. Vendredi après-midi, tous les dirigeants de cette fédération influente dans le syndicat, très fortement mobilisée depuis le début du mouvement, étaient réunis. Ils ont d'abord dressé le constat de la réussite de leurs actions de coupures ciblées. « Des actions sont menées partout, à Paris et en province. Les collègues nous disent : "On a tout coupé maintenant, qu'est-ce qu'on fait ?" À Toulon, par exemple, des coupures ont visé les bases militaires, la préfecture, la mairie... », raconte Frédéric Probel, figure de la CGT Énergie en Île-de-France.

Pour autant, il a été décidé que jusqu'à mardi au moins, le mode d'action ne changerait pas : « Nous voulons toujours démontrer que nous maîtrisons l'outil de travail, que nous avons les mains sur les manettes et que c'est nous qui décidons de la manière dont l'électricité est acheminée, témoigne le responsable syndical. C'est un message plus fort que de mettre tout le monde dans le noir, avec le risque de toucher un hôpital,

par exemple. Les gars des barrages hydro-électriques nous le disent, ils pourraient mettre tout le réseau par terre, ils savent le faire. Mais ce n'est pas ce que nous souhaitons. »

La fédération de l'énergie est aussi celle qui a la main sur les incinérateurs d'ordures, notamment les trois usines d'incinération d'Île-de-France. Et alors que leurs collègues éboueurs ont commencé à être réquisitionnés par la préfecture de police pour éviter que les amas de poubelles n'augmentent encore dans Paris, la volonté de ne pas se couper du soutien de la population a encore prévalu : tout le week-end et jusqu'à mardi, une ouverture partielle des incinérateurs franciliens a été organisée.

Samedi et dimanche, environ 80 camions-poubelles ont été autorisés à décharger leurs déchets dans l'incinérateur d'Issy-les-Moulineaux (là où il accueille généralement 400 camions par jour), et ils devraient être dirigés vers l'incinérateur de Saint-Ouen lundi et mardi. À Ivry, la plus grande usine d'incinération d'Europe, reste en revanche fermée.

LA COLERE S'EXPRIME DE PLUS EN PLUS LIBREMENT

Du côté des éboueurs, la tension ne redescend cependant pas. Vendredi matin, le garage de camions-bennes du service de ramassage des ordures de la ville de Paris, à Ivry-sur-Seine, a été brutalement évacué par la préfecture de police : bousculades, pressions derrière les boucliers, jets de gazeuse et même début de bagarre se sont enchaînés.

Nordine, 62 ans, la retraite dans huit mois, n'en démord pas : « *Je ne fais pas ça pour moi, c'est pour mes enfants et mes petits-enfants. Regardez comment on traite les éboueurs, les plus bas ! Faut pas croire que ça va s'arrêter là. Si je dois reprendre mon camion, je vais faire du tourisme. Je prendrai une poubelle par-ci, une poubelle par-là. Les 10 000 tonnes de poubelles, elles seront évacuées en je ne sais pas combien de temps.* »

Ailleurs, là où les syndicats faisaient jusqu'à présent figures d'organiseurs du mouvement, décidant des dates de manifestation et des formes de l'action de contestation, ils semblent s'être mués depuis jeudi en supports, quasi logistiques, de la colère qui s'exprime de plus en plus librement.

Jeudi, l'intersyndicale a appelé à une neuvième journée de manifestation, mais seulement pour le jeudi 23 mars, une date jugée bien lointaine. Dans l'intervalle, les syndicats encourageaient les contestataires à participer à des « rassemblements de proximité » durant le week-end. Une tonalité sans doute un peu trop neutre au goût de la CGT, qui a publié son propre communiqué, appelant « solennellement l'ensemble du monde du travail à élargir ce mouvement social et à faire encore grossir les grèves et leur reconduction » et à « aller soutenir partout les grévistes en lutte reconductible sur les piquets de grève ».

Sur Twitter, le syndicat saluait dès le 17 mars « *l'explosion de colère spontanée d'hier soir* » et faisait déjà le compte des rassemblements organisés pour dire « *non au coup de force du gouvernement* » : « *Lille, Laval, Nantes, Agen, Bordeaux, Tours, Châteauroux, Tulle et bien d'autres !* » À Paris, l'intersyndicale a continué à communiquer sur les rassemblements prévus : samedi soir place d'Italie, puis lundi à midi près de

l'Assemblée, mardi devant l'incinérateur d'Ivry... Sur le terrain, les mouvements de jeunesse semblent déterminés à prendre le relais.

Emmanuel Macron a trouvé un nouvel argument pour justifier sa réforme : la peur des marchés.

Qu'est-ce qui pourrait apaiser cette colère ? Cela fait bien longtemps que la majorité présidentielle a renoncé à convaincre : même les agents de l'Insee, qu'on imaginait plutôt sur la réserve, ont publié cette semaine une analyse contre la réforme des retraites avec l'idée de mettre au service du mouvement social leur expertise et leur outil de travail : la statistique.

Alors, à court d'arguments lors du conseil des ministres réuni d'urgence jeudi, Emmanuel Macron a invoqué une nouvelle justification : la peur des marchés qui, selon lui, ne manqueraient pas de sanctionner la France si la réforme des retraites n'était pas adoptée : « *Je considère que les risques financiers, économiques sont trop grands* », a-t-il expliqué selon plusieurs médias.

Cette menace n'est en réalité qu'une épée de bois. Au moment où les tensions s'accroissent à nouveau dans la sphère financière, marquée par la faillite de la banque californienne SVB puis par l'effondrement de Crédit suisse en moins d'une semaine, la réforme des retraites en France passe quasiment inaperçue sur les marchés : le taux de la dette française baisse depuis plusieurs semaines pour retomber en dessous des 3 %.

Surtout, les enjeux financiers de cette réforme – 17 milliards d'euros – ne représentent que l'épaisseur du trait dans les finances publiques françaises. Les gains qu'elle est supposée apporter s'élèvent à moins de la moitié des coûts générés par la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, impôt totalement oublié jusqu'à ce que le Medef en fasse un cheval de bataille, et que le gouvernement s'empresse de lui promettre de le supprimer.

UN POUVOIR AFFAIBLI COMME JAMAIS

Si l'annonce du 49-3 a été relevée dans le monde financier, c'est surtout pour noter l'affaiblissement politique d'Emmanuel Macron. « *Pousser une réforme des retraites sans vote est une mauvaise voie démocratique dans un mauvais timing économique* », a ainsi souligné un des éditorialistes de Bloomberg.

Conscient que cela ne convaincrait personne, voire pire, les député·es de la majorité ont préféré ce week-end s'en prendre à leurs opposant·es politiques. Aurore Bergé a même indiqué sur France Inter que des député·es LR étaient venus frapper à la porte de Matignon en disant : « *Je suis prêt à voter la réforme par contre vous me mettez 170 millions d'euros sur la table pour un contournement autoroutier.* »

De façon générale, la droite d'opposition est jugée « *irresponsable* » par beaucoup de macronistes. « *Vous vous rendez compte que quelqu'un comme Pierre-Henri Dumont [député LR du Pas-de-Calais – ndlr], qui martelait pendant des années que reporter l'âge de départ à 64 ans n'était pas suffisant, aujourd'hui refuse de voter la réforme ?* », s'indigne l'élue MoDem Erwan Balanant. Au lendemain de l'annonce du 49-3, Sylvain Maillard rapportait aussi avoir reçu quelques messages d'électeurs et électrices de sa circonscription parisienne qui, « *par honte* », auraient déchiré leur carte Les Républicains.

« Pour trouver une majorité, il aurait fallu ne pas légiférer à la va-vite, prendre le temps de construire un consensus, des compromis, mais c'est comme si on ne savait pas faire », déplore Cécile Rilhac, députée du Val-d'Oise, qui regrette un 49-3 dont « tout le monde politique, le gouvernement comme l'opposition, sort abîmé ». À part peut-être le RN, dans les bras duquel « on risque de projeter la France ». « Soit on réinvente notre ADN, soit on est foutus », estime quant à lui Patrick Vignal, qui tacle ces macronistes « parisiens, brillants et bien mis » : « Mais comment voulez-vous que la société se reconnaisse en eux ? La politique, ce n'est pas de l'arithmétique ! »

Alors même que la motion de censure ne semble pas charrier beaucoup de suspense, « on va se traîner le boulet du 49-3 pendant le reste du quinquennat car les Français n'aiment pas ça », constate, abattu, Erwan Balanant. Pour Annie Genevard, numéro 3 de LR et députée du Doubs, « quelque chose d'un climat pré-insurrectionnel » est à l'œuvre. « Le dialogue semble être devenu impossible. La fracturation du pays est grave et profonde », dit-elle.

Et cette fracture va en effet bien au-delà de la motion de censure de lundi, le gouvernement et les ambitions d'Emmanuel Macron. Car, pour le coup, les calculs sont plutôt favorables au camp présidentiel : si la motion transpartisane est déjà assurée de recueillir 250 voix au moins, il lui en manque 30 pour être adoptée. Soit la moitié du groupe LR, dont seuls une poignée de membres semblent partis pour la voter.

« A priori, ça ne passera pas », se rassurent en chœur plusieurs membres de la majorité. Mais, dans une période aussi instable, que valent les a priori et les calculs théoriques ? Qui sait ce que réservent les jours qui viennent ?

Article 2 ter Après le 49-3, des étudiants cherchent « de nouvelles formes de lutte »

Site Médiapart du 19 mars

Des étudiants ulcérés par le passage en force du gouvernement et par la répression policière veulent déborder l'intersyndicale avec des méthodes plus spontanées. La Coordination nationale étudiante appelle à « une journée de blocage des universités et de manifestations de la jeunesse » le 21 mars.

La furie des brigades de répression de l'action violente motorisée (BRAV-M) n'a pas eu raison d'elles. Samedi 18 mars, à presque 22 heures, deux jeunes manifestantes narguaient encore les forces de l'ordre, place d'Italie, d'où était parti quelques heures plus tôt le cortège parisien à l'appel de la CGT Île-de-France, en dansant et chantant : « On est là ! » Comme dans tous les rassemblements, blocages et manifestations qui s'enchaînent depuis le 49-3 déclenché par Élisabeth Borne le 16 mars, la jeunesse était largement mobilisée, sans bannières ni drapeaux, dans cette marche brutalement réprimée par la police.

À leur manière, plus fluide et spontanée que celle des syndicats, les étudiant-es joignent leurs forces un peu plus massivement aux grèves en cours, accentuant la pression sur le gouvernement sans attendre la mobilisation nationale décidée par l'intersyndicale le 23 mars. Comme si le passage en force de la réforme des retraites à l'Assemblée nationale avait été la goutte de trop, après les coups portés ces dernières années

aux jeunes – la réforme de Parcoursup, l'isolement dû au Covid, le Service national universel (SNU) que le gouvernement voudrait rendre obligatoire.

« Cette date du 23 mars permettra un grand moment de masse dans les rues, mais entre-temps on ne va pas attendre sagement chez nous », annonce Éléonore Schmitt, porte-parole de L'Alternative, présente place d'Italie le 18 mars. « Nos organisations se mettent en contact au niveau local avec les blocages de ronds-points, de périphériques ou de sites industriels pour bloquer l'économie. Il faut durcir la mobilisation, passer un cap en termes de radicalité. Puisque 3,5 millions de personnes dans la rue ne suffisent pas, il faut y aller plus fort », développe l'étudiante en sciences politiques



Des manifestants près de la place d'Italie à Paris, le 18 mars 2023.

UNE REPRESSION QUI NE TROMPE PAS

Quelque 60 établissements d'enseignement supérieur étaient mobilisés ces trois derniers jours, et pas seulement à travers des manifestations classiques. Reprenant le slogan des lycéen·nes et étudiant·es au Chili, qui ont joué le rôle de détonateur dans l'explosion sociale de 2019, la jeunesse mobilisée prône « *des nouvelles formes de lutte* ».

En cas d'échec de la motion de censure transpartisane lundi, un éventuel recours au Conseil constitutionnel ou un référendum d'initiative partagée laissent très réservée : « *Ce serait une voie de garage, et puis le référendum a déjà eu lieu, vu le soutien de la population au mouvement social. Il faut accentuer la pression dans la rue, c'est elle qui a contraint le monde parlementaire à passer par le 49-3, qui est un signe de faiblesse* », affirme ainsi Mathis, 23 ans, étudiant en physique à l'université Paris-Cité et militant au Nouveau Parti anticapitaliste (NPA) Jeunes, rencontré lors du premier rassemblement place de la Concorde, le 16 mars.

« *Le 49-3 montre l'isolement de Macron, par en haut mais surtout par en bas. On ne gagnera pas par des motions de censure mais par un climat de grève qui doit se généraliser dans les universités* », abonde Simon, étudiant à Paris III et militant au Poing levé, venu apporter son soutien aux éboueurs grévistes du centre d'incinération d'Ivry (aussi appelé « Tiru », pour « traitement industriel résidus urbains »), le 17 mars.

Le soutien aux travailleurs et travailleuses en grève dans des secteurs clés fait notamment partie de la stratégie de ces jeunes militant·es, pour beaucoup engagé·es à l'extrême gauche. Depuis quelques jours, le piquet de grève du centre d'incinération d'Ivry reçoit la visite de groupes d'étudiant·es, doctorant·es et enseignant·es – plusieurs universités, dont celle de Tolbiac, sont géographiquement proches.

« Une nouvelle forme de lutte est possible. On est peut être à l'aube d'une mobilisation de type "gilets jaunes", avec des manifestations moins ordonnées, plus fluides, sauvages, qui peuvent créer les conditions d'un engouement jeune, étudiant et populaire », estime Mathis.

La constitution de foyers de convergence entre étudiant·es et travailleurs et travailleuses effraie-t-elle le pouvoir ? Depuis le premier rassemblement place de la Concorde après le 49-3, où des centaines de jeunes s'étaient retrouvé·es à l'appel de l'Inter-facs (qui rassemble des universités d'Île-de-France en lutte) et d'organisations de jeunesse, les fermetures administratives d'établissements, le passage des cours en distanciel et la répression policière se multiplient (217 personnes ont été interpellées le 16 mars, 122 le 18 à Paris).

« *Les fermetures administratives arbitraires, annoncées le matin pour la journée, tout comme l'usage systématique du distanciel quand il y a des mobilisations prouvent une chose : leur priorité est que l'université ne soit pas un espace d'organisation politique* », assène Marla, doctorante en sociologie, croisée à l'incinérateur d'Ivry le 17 mars.

LA CNE APPELLE A DE NOUVELLES ACTIONS

Ce même jour, deux membres du service d'ordre (SO) du NPA Jeunes et du Poing levé ont été arrêtés après une manifestation non déclarée pour protester contre la fermeture administrative de l'université de Tolbiac (XIII^e arrondissement), connue pour être traditionnellement très mobilisée. « *Le symbole est fort : on a un 49-3, et le lendemain un campus mobilisé est fermé* », constate Mathis. Selon nos informations, le premier des interpellés a été libéré sans poursuites ; l'autre, Léo, étudiant à Paris VIII, a été déféré au tribunal après 48 heures de garde à vue. Ce 19 mars à 18 heures, il attendait de passer devant le juge des libertés.

« La répression est beaucoup plus violente depuis le 49-3, il y a beaucoup d'interpellations. Ça montre qu'ils ont peur », estime Tom, étudiant à Paris III, et membre du SO du NPA Jeunes présent lors de cette manifestation.

Ce week-end, Tom était présent à la deuxième réunion de la Coordination nationale étudiante (CNE), qui fédère les universités mobilisées. À l'issue de cette réunion, les délégations venues de 31 universités (dont celles de Rouen, Caen, Lille, Nantes, Besançon, Limoges, Strasbourg ou encore Reims) ont décidé d'appeler à « *rejoindre, dès lundi, toutes les initiatives de manifestations, actions, blocages, qui vont dans le sens de renforcer le mouvement et la grève reconductible* » et à « *une journée de blocage des universités et écoles, d'assemblées générales et de manifestations de la jeunesse en direction des travailleur·euses* » le mardi 21 mars.

« C'est peut-être l'embryon de quelque chose de nouveau », juge Tom, pour qui l'engagement des jeunes « dépasse les retraites » : « C'est contre les violences policières, les perspectives économiques incertaines du futur, le racisme, le sexisme, pour le repas du Crous à 1 euro qui a été rejeté par l'Assemblée nationale... Il y a une frustration générale, et le 49-3 a fait basculer beaucoup de jeunes du cynisme à l'émulation dans la lutte. »

ARTICLE 3 Douze députés, six sénateurs et trois ministres sont actionnaires de TotalEnergies

Médiapart le 13 mars 2023

D'après un décompte réalisé par Mediapart, plus d'une vingtaine de responsables publics détiennent des actions du géant pétrolier français. Une situation qui pose des questions d'ordre déontologique et politique, à l'heure de l'accélération du dérèglement climatique et des débats sur les superprofits.

Le sujet a fait irruption de manière inattendue à l'Assemblée nationale, le 17 février dernier. Pendant l'examen de la réforme des retraites, la gauche tente de faire voter la taxation des superprofits. La députée de La France insoumise (LFI) Alma Dufour prend alors la parole pour accuser la majorité de « *préférer TotalEnergies et Engie aux PME de France* ». L'élue de Seine-Maritime, ancienne porte-parole de l'ONG écologiste Les Amis de la Terre, lance soudainement : « *Quand on sait que Madame la présidente de l'Assemblée nationale a omis de déclarer 40 000 euros d'actions chez TotalEnergies, on se pose des questions !* »

En une phrase, Alma Dufour électrise un hémicycle déjà surchauffé. Quelques heures plus tard, le débat s'élargit. « *Combien êtes-vous à posséder des actions dans des sociétés du CAC 40 ? Combien ? Répondez à cette question !* », interroge l'Insoumis Antoine Léaument. Sa collègue Sarah Legrain embraye, disant « *vouloir s'assurer qu'aucun [autre député] ne serait tenté de voter en fonction de son intérêt personnel* ».

Le soupçon suscite les cris d'orfraie des autres groupes. L'élu Les Républicains (LR) Michel Herbillon dénonce une « *délation absolument insupportable* » ; son collègue du MoDem, Philippe Vigier, s'emporte : « *Cessez, car vous tuez la démocratie, et la démocratie, c'est nous !* » Au milieu de cette joute, le MoDem Erwan Balanant souligne : « *Je vous invite tout simplement à regarder nos déclarations d'intérêts, puisqu'elles sont publiques.* »

Mediapart l'a pris au mot. L'analyse des déclarations des député·es, publiées en février sur le site de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), montre que douze d'entre eux et elles – en grande partie issu·es des rangs de la majorité – ont des participations dans le groupe pétrolier. Six membres du Sénat sont dans la même situation, ainsi que trois ministres du gouvernement d'Élisabeth Borne (*voir le détail dans le graphique ci-dessous*).

Ces données recouvrent des réalités variables, notamment d'un point de vue de leur poids financier. Au jour de la publication de cette enquête, les actions TotalEnergies du député Nicolas Turquois (MoDem) ne pèsent par exemple que 694 euros, quand celles de son collègue Jean-Luc Warsmann (UDI) sont valorisées à 28 409 euros.

Investir dans le groupe pétrolier est tout à fait légal mais peut être légitimement interrogé lorsqu'il rapporte du capital aux élu·es grâce à l'inflation dont tire profit la major de l'énergie. Surtout dans le cas de responsables publics ayant, dans leurs fonctions, des interactions avec le groupe.

Ces situations suscitent aussi des questionnements nouveaux, que cela soit d'un point de vue déontologique comme politique, à l'heure de l'aggravation du dérèglement climatique – dont TotalEnergies est un des responsables –, de la hausse des prix du carburant – dont TotalEnergies est un acteur –, et de l'explosion des superprofits – dont TotalEnergies et ses actionnaires, donc, sont les bénéficiaires.

L'entreprise TotalEnergies est devenue un symbole : elle émet autant de gaz à effet de serre que l'ensemble des Français-es et n'a pas payé un seul euro d'impôt sur les sociétés en France en 2019 et 2020. Depuis le début de la guerre en Ukraine, le cours de son action a augmenté d'environ 30 % – + 90 % en dix ans –, permettant au géant pétrolier d'enregistrer en 2022 un bénéfice net record de 19,1 milliards d'euros, en partie tiré d'importations gazières depuis la Russie.

Ministre chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé, Agnès Firmin Le Bodo, ex-députée de Seine-Maritime originaire du Havre, et Agnès Canayer, sénatrice LR de Seine-Maritime et conseillère municipale du Havre, possèdent toutes deux des actions chez TotalEnergies. Cette dernière est présidente d'une école de production soutenue par TotalEnergies et inaugurée en novembre 2021, en présence d'Agnès Firmin Le Bodo et de Patrick Pouyanné, PDG de la multinationale.

De plus, Agnès Canayer a voté en faveur de la construction d'un terminal méthanier flottant pour importer du GNL, du gaz fossile liquéfié extrêmement néfaste pour le climat. Ce projet controversé a été proposé en avril 2022 par TotalEnergies et entériné dans la loi « pouvoir d'achat », votée au mois d'août suivant. Agnès Canayer a voté pour le projet au conseil municipal du Havre. Et en tant que sénatrice, elle s'est également prononcée pour l'article 14 du projet de loi « pouvoir d'achat » qui a acté le terminal méthanier.

« *Je soutiendrai bien évidemment l'article 14* », a clamé le 29 juillet 2022 l'élue lors du débat public sur le texte de loi au Sénat.

Interrogée par Mediapart à propos de ces deux votes, Agnès Canayer a déclaré que « le projet de terminal méthanier est un enjeu important pour le territoire havrais et renforce la souveraineté énergétique française dans un contexte d'inflation lié à la guerre en Ukraine ». L'élue ne voit par ailleurs aucune objection à participer aux délibérations sur ce dossier, alors qu'elle détient des actions dans le groupe : « Je ne dispose d'aucun contrôle dans les politiques de TotalEnergies ou d'une quelconque mission de conseil », justifie-t-elle. En novembre 2022, Agnès Canayer a aussi voté au Sénat contre la création d'une taxe sur les superprofits.

Son collègue Xavier Batut, député Renaissance dans ce même département, se dit bien plus précautionneux. Lui ne détient pas d'actions chez TotalEnergies, mais il est propriétaire avec sa compagne, depuis février 2022, d'une station-service ayant un contrat de commission avec le groupe pétrolier. « *Tous les sujets liés à Total, j'essaie de m'en éloigner, j'évite d'en parler* », explique ainsi le député à Mediapart, tout en précisant que le déontologue de l'Assemblée n'a pas considéré qu'il devait formaliser un quelconque déport.

En mai 2022, Xavier Batut a posé une question au ministre de l'économie pour « *connaître les leviers budgétaires et fiscaux que le gouvernement compte mettre en place afin de limiter l'impact de la hausse des prix de l'énergie et du carburant sur les banques alimentaires et leurs bénévoles* ». Est-ce compatible avec sa position ? « *La station-service [dont il est copropriétaire] n'est pas encore ouverte* », répond le député, qui précise aussi qu'il n'est pas le gérant de sa société et n'a aucune relation avec la responsable de secteur de TotalEnergies.

UN DEPUTE ACTIONNAIRE A LA COMMISSION « ECOLOGIE »

Autre interrogation dans le cas du député LR de l'Allier Nicolas Ray, qui est également actionnaire de TotalEnergies (pour 4 600 euros) alors qu'il siège dans la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Au sein de cette commission « écologie » de l'Assemblée nationale, l'élu défend régulièrement le développement des routes pour les automobilistes des petites villes ou proteste contre les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) – mesure qui interdit les véhicules les plus polluants dans les centres-villes des métropoles.

Le 7 décembre 2022, toujours en commission, Nicolas Ray a interrogé Stéphane Couzats, ambassadeur chargé des négociations françaises à la COP27 : « *Le secrétaire général de l'ONU a incité les États à taxer les bénéficiaires des industries fossiles pour financer les politiques pro-climat. Est-ce que la France est prête à soutenir ce type de proposition ?* »

Durant les débats sur le projet de loi « énergies renouvelables » à l'automne 2022, le député est intervenu au moins cinq fois en séance publique comme en commission pour plaider la limitation du développement des éoliennes.

Enfin, Nicolas Ray a même été l'initiateur le 21 février dernier d'une proposition de loi visant à supprimer une taxe sur les carburants mais demandant de la compenser par une taxe sur les superprofits de TotalEnergies. Le 21 juillet 2021, il a voté pour l'article 14 de la loi « pouvoir d'achat » actant le terminal havrais du groupe.

Sollicité par Mediapart, Nicolas Ray explique posséder ses actions TotalEnergies depuis des dizaines d'années : « Ce sont des petites sommes qui n'ont en aucun cas conditionné mes votes. Je ne suis pas dépendant de cette entreprise et j'ai voté pour le terminal méthanier non pas pour TotalEnergies mais pour nous sortir de notre dépendance du gaz russe. »

DES INTERFERENCES QUI INTERROGENT

Le député Renaissance du Pas-de-Calais Jean-Pierre Pont (actions valorisées à près de 20 000 euros) n'a pris, pour sa part, aucune disposition particulière. « *Il a confié totalement la gestion de ses actions au Crédit du Nord, il ne s'en occupe vraiment pas, jamais. Il reçoit les relevés, il jette un coup d'œil et c'est tout. Ce n'est pas un sujet pour lui* », justifie un de ses collaborateurs parlementaires. Avant d'ajouter que « *ses préoccupations, c'est la médecine, les déserts médicaux et la pêche. Il n'y a donc pas d'interférence possible* ».

Des interactions, il y en a de toute évidence dans le cas du sénateur LR de Paris Philippe Dominati, [déjà épinglé par Mediapart en 2010 pour ses conflits d'intérêts](#). Le 1^{er} mars 2022, sur Public Sénat, l'élu monte au créneau pour défendre TotalEnergies, accusé d'« *attentisme coupable* » en maintenant ses activités en Russie.

« *Il est évident qu'on ne peut pas démonter en 24 heures des schémas industriels. Déjà, le fait d'arrêter les investissements, c'est une sanction* », réagit alors Philippe Dominati. En définitive, le maintien des activités malgré le déclenchement de la guerre en Ukraine, « *ce n'est pas une décision de l'entreprise* », estime-t-

il, « *tout dépend du gouvernement français* ». Il m'arrive de boursicoter. Cela ne m'empêche pas de me sentir totalement libre quand je prends la parole.

À l'occasion des débats au Sénat sur la taxation des superprofits, l'élu monte régulièrement au créneau. « J'ai du mal à définir la notion de "superprofit". Quelle est la position de Bercy ? », interroge-t-il en juillet 2022, en commission des finances. Le sénateur développe ensuite : « La Nupes [Nouvelle Union populaire écologique et sociale – ndlr] semble viser les entreprises d'énergie ou de transport de marchandises qui réalisent des bénéfices exceptionnels. Mais si la SNCF revient à l'équilibre, alors qu'elle est d'habitude en déficit, faudra-t-il la taxer ? »

Sollicité par Mediapart, Philippe Dominati assume : « Il m'arrive de boursicoter, de faire fructifier mes actions, toujours avec des sociétés françaises. Cela ne m'empêche pas de me sentir totalement libre quand je prends la parole. » « J'ai des actions chez Renault, et j'ai pris plusieurs fois la parole à ce sujet pour m'étonner de la passivité du gouvernement dans les relations avec Nissan et je n'ai jamais pensé qu'il pouvait y avoir un quelconque conflit d'intérêts », donne-t-il en exemple.

En 2012, le sénateur a aussi présidé la commission d'enquête sur l'évasion fiscale, ayant conduit à l'audition sous serment de plusieurs patrons de banque, dont celui de la Société générale, Frédéric Oudéa. Or, Philippe Dominati détient aussi (et détenait à l'époque) des participations dans la banque.

Quatre ans plus tard, le Sénat apprend que Frédéric Oudéa a menti en assurant que sa banque ne détenait plus de filiale dans des paradis fiscaux. Ce « parjure » sous serment peut le conduire devant les tribunaux. Philippe Dominati dédouane Frédéric Oudéa, estimant qu'il ne voit « rien qui puisse amener le bureau du Sénat à poursuivre sur cette déclaration ». L'affaire s'arrête là, sans saisine du parquet. « J'avais signalé le fait que je détenais dans mon portefeuille des actions à la Société générale, cela n'a pas posé de problème », témoigne aujourd'hui le sénateur.

L'épouse de Frédéric Oudéa, qui a quitté la Société générale en septembre 2022, est la ministre des sports Amélie Oudéa-Castéra, qui détient 223 actions TotalEnergies (valorisées à près de 13 000 euros). Or, le groupe pétrolier est très investi dans le sport : il sponsorise, par exemple, une équipe de cyclisme professionnelle, ou encore la Coupe d'Afrique des nations de football, même s'il a renoncé en 2019 à devenir un partenaire des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, à la suite des protestations de la maire de Paris Anne Hidalgo.

LE CAS DE PAP NDIAYE

Les participations de ministres dans des entreprises sont scrutées avec plus d'attention par la HATVP, qui peut exiger que les membres du gouvernement susceptibles de se trouver en situation de conflit d'intérêts signent des décrets de déport. Sachant que l'apparence de conflit d'intérêts est suffisante pour en caractériser l'existence

La HATVP le fait lorsque les participations percutent directement le champ d'action ministériel. Exemple : un ministre de l'économie qui détiendrait des actions dans un groupe industriel. L'autre risque identifié par la HATVP est celui de « délit d'initié », soit le fait de bénéficier d'informations privilégiées permettant de réaliser des opérations boursières profitables.

Dans ce cas, pour prévenir toute interférence, les responsables publics peuvent placer leurs actions sous mandat de gestion, sans droit de regard. C'est notamment ce que la présidente de la région Île-de-France Valérie Pécresse déclare avoir fait en logeant ses actions Alstom dans une fiducie auprès d'une banque.

Dans le cas de Pap Ndiaye, la HATVP n'a signalé « *aucun conflit d'intérêts* » ni demandé « *aucune action de déport* », souligne le ministère auprès de Mediapart. Pour la Haute Autorité, les prérogatives et le champ d'action du ministre de l'éducation nationale ne permettent pas de caractériser une collusion avec les activités de TotalEnergies, dont il possède plus de 6 000 euros d'actions, selon sa déclaration d'intérêts.

Le secteur public de l'éducation est pourtant regardé de près par la multinationale française. Chaque année, via sa fondation, TotalEnergies dépense au moins 1,4 million d'euros pour consolider sa présence dans les enseignements primaires et secondaires : salariés Total détachés auprès des rectorats pour « *resserrer les liens avec le monde de l'entreprise* », interventions pédagogiques auprès des élèves, financement de projets éducatifs...

Une présence en croissance qui fait l'objet de vives critiques. En janvier dernier, le lancement d'un « *concours créatif* » financé par TotalEnergies à destination des établissements scolaires de La Réunion a suscité la colère des associations écologistes, d'une partie de la classe politique locale et de représentants du monde éducatif. Lesquels ont reproché à l'entreprise de « *s'acheter une image philanthropique* » sur le dos des élèves, *dixit* l'association Greenpeace, citée par Reporterre.

Dans l'enseignement supérieur, plusieurs établissements ont fait le choix de couper les ponts avec la compagnie pétrolière. Ainsi de Sciences Po-Paris, qui a mis fin, en 2022, à son partenariat décennal avec Total. Plus récemment, l'entreprise a renoncé à installer un centre de recherches sur le site de l'École polytechnique à Saclay (Essonne), face à l'opposition étudiante et associative.

Quid de l'Éducation nationale ? Pour l'instant, le partenariat dure et il va se renforçant, à en croire la communication de TotalEnergies. Et le ministre-actionnaire Pap Ndiaye n'a jamais affiché sa volonté d'y mettre un terme.

ARTICLE 4 Santé mentale des adolescents : comment les parents peuvent aider

À l'heure où la détresse psychologique des jeunes est au plus haut, les adultes ont aussi leur rôle à jouer.



L'une des clés est d'apprendre à accepter leurs conditions.

En 2021, 42% des adolescents américains ont déclaré avoir «*éprouvé des sentiments persistants de tristesse ou de désespoir, tandis que 22% ont sérieusement envisagé une tentative de suicide*». Voici les statistiques édifiantes d'un récent rapport des Centers for Disease Control and Prevention («Centres pour le contrôle et la prévention des maladies» en français).

En France, le constat est tout aussi inquiétant. Selon Santé Publique France, «*les passages aux urgences pour troubles de l'humeur, gestes et idées suicidaires montrent depuis le début de l'année 2022 des niveaux élevés, comparables à ceux observés début 2021 voire supérieurs, chez les 15-17 ans*».

Ces situations de détresse psychologique, parfois extrêmes, laissent très souvent les parents démunis. Le New York Times a donc décidé de donner la parole à une psychologue pour tenter de mieux comprendre ce qu'il se passe dans la tête des adolescents, et surtout, pour prévenir une véritable dégradation de la santé mentale des jeunes.

ENTRE CURIOSITE ET EMPATHIE

«Les adolescents ressentent leurs émotions plus intensément que les enfants ou que les adultes», explique dans les colonnes du journal américain la psychologue Lisa Damour. «Il y aura donc de nombreux jours où ils ressentiront de la détresse. La plupart du temps, cette détresse sera probablement liée à certaines circonstances. [...] Ce qui nous intéresse, c'est de savoir comment l'adolescent va ensuite gérer ses émotions.»

Pour la spécialiste, les parents devraient donc être particulièrement vigilants à ce que leurs enfants ne se réfugient pas dans des mécanismes compensatoires autodestructeurs. Pour Lisa Damour, il faut par ailleurs veiller à ce que ces émotions ne deviennent pas un obstacle à leur scolarité ou à leur vie sociale.

Pour ce faire, la psychologue livre deux conseils: «Le premier, c'est la curiosité: s'intéresser à ce qu'ils partagent, poser des questions. L'autre, c'est l'empathie: leur faire savoir que nous sommes désolés qu'ils se sentent ainsi.» De nombreuses études ont en effet montré que le simple fait de verbaliser une émotion aide à réduire son impact.



RESPECTER LEURS CONDITIONS

Mais toujours selon la spécialiste, les parents ne devraient pas non plus s'attendre à ce que leur adolescent soit prêt à répondre à leurs questions à n'importe quel moment. Il faut ainsi leur laisser le temps de digérer leurs émotions, et surtout, être conscient qu'un ado peut se montrer plus ouvert lorsqu'il est à l'origine de la conversation.

« Cela peut signifier qu'ils peuvent nous parler à des moments que nous pouvons trouver inopportuns, souligne Lisa Damour. Mais si nous voulons cultiver nos liens avec nos adolescents, il est important d'accepter leurs conditions d'engagement. »

ARTICLE 4 bis Restreindre l'accès des familles de délinquants aux aides sociales, c'est (encore) non pour le Juge

Publié le 17/03/2023 • Par La GAZETTE

Dans un jugement du 9 mars, le tribunal administratif de Versailles a annulé la délibération du conseil municipal de Poissy qui autorisait le maire à suspendre l'accès aux aides sociales aux familles des mineurs délinquants. Il n'était pas question ici du bien-fondé de cette mesure, mais seulement de son insuffisante précision.

Nouveau chapitre dans l'affaire des collectivités qui souhaitent suspendre l'accès aux aides sociales pour les personnes responsables de délits ou leur famille proche. Cette possibilité avait été défendue par le président de l'Association des maires de France, David Lisnard, après l'agression par trois adolescents d'une femme âgée de 89 ans en août dernier dans sa ville.

Mais jusqu'à présent, le juge a censuré ces mesures. Dans une décision du 24 juin 2022, le Conseil d'Etat a en effet suspendu la délibération du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de Caudry (14 121 hab., Nord), qui suspendait le bénéfice de ses aides aux personnes responsables d'un délit et à la « famille directe » de ces personnes lorsqu'elles sont mineures. Le juge avait reproché à la délibération son imprécision quant aux circonstances pouvant conduire à la suspension.

Cette fois-ci, une telle affaire a été portée devant le tribunal administratif de Versailles. Là encore à la suite d'actes de violence, le conseil municipal de Poissy (37 093 hab., Yvelines) a pris une délibération autorisant le maire à suspendre l'accès aux aides pour les familles dont un des membres mineurs aurait fait l'objet d'un rappel à l'ordre ou d'un jugement définitif à la suite d'une infraction troublant l'ordre public et qui auraient refusé l'accompagnement parental proposé par les services sociaux de la ville ou du département. Etaient concernés le Pass Sport, le Pass Culture, les aides financières du programme de réussite éducative pour l'accès aux loisirs ou encore le Pass'loisirs.

IMPRECISION

Le juge relève aussi, dans son jugement du 9 mars 2023, l'imprécision de la mesure. En effet, le principe de légalité des délits et des peines, qui s'applique aux sanctions administratives au même titre qu'aux sanctions pénales, implique que les éléments constitutifs des infractions soient définis de façon précise et complète.

La délibération en question a institué une sanction administrative. Or, elle se borne, relève le juge, à renvoyer à l'existence d'un rappel à l'ordre, lequel peut en vertu de l'article L. 132-7 du code de la sécurité intérieure, être mis en œuvre lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques, et à des condamnations pour des infractions troublant l'ordre public, qui recouvrent un champ très large, sans préciser davantage les faits ou infractions concernés, ni la durée de la suspension que le maire est susceptible de prononcer.

Le principe de légalité des délits et des peines a été méconnu. La délibération du conseil municipal est donc annulée, ainsi que celle du conseil d'administration du centre communal d'action sociale par laquelle ce CCAS a choisi d'appliquer les mesures votées. A noter que comme le Conseil d'Etat avant lui, le tribunal administratif ne s'est pas prononcé sur le bien-fondé de la mesure.

Références [Tribunal administratif de Versailles, 9 mars 2023, req. nos 2102944 et 2102985.](#)

ARTICLE 5 Informations :

ACCIDENT DE SERVICE : COMMENT PRENDRE EN COMPTE L'ETAT ANTERIEUR DE L'AGENT

Publié le 16/03/2023 • Par La GAZETTE

Un litige est survenu entre une commune et un de ses agents à propos de la reconnaissance comme accident de service de la blessure dont il a été victime pendant son service. En l'espèce, l'intéressé a ressenti une vive douleur lombaire alors qu'il manipulait une des plaques d'aluminium qu'il avait pour mission de poser sur les murs des vestiaires du stade communal.

Certes avant son accident, il souffrait déjà de lombalgie chronique liée à une hernie discale. Mais cet état antérieur ne l'empêchait pas de travailler et ne pouvait donc pas constituer une circonstance particulière détachant son accident, qui a eu lieu pendant les heures de service et sur les lieux de travail de l'intéressé, du service. Dès lors, la lombalgie aiguë dont l'agent a été victime pouvait bien être considérée comme imputable au service.

En effet, un accident survenu sur le lieu et dans le temps du service, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice par un fonctionnaire de ses fonctions constitue un accident de service, sauf faute personnelle ou toute autre circonstance particulière détachant cet événement du service.

L'existence d'un état antérieur ne permet d'écarter l'imputabilité au service de l'état d'un agent que lorsqu'il apparaît que cet état détermine à lui seul l'incapacité professionnelle de l'intéressé.

Références [CAA de Lyon, 14 septembre 2022, req. n°20LY01255.](#)

RESILIATION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT D'UN AGENT QUI A ATTEINT LA LIMITE D'AGE

Publié le 15/03/2023 • Par La gazette

Recruté par contrat comme surveillant des écoles d'une grande ville, un agent conteste la résiliation de son engagement prononcée par le maire, en raison de l'atteinte de la limite d'âge, l'intéressé ayant soixante-huit ans à la date de la signature de son contrat.

Or, selon les dispositions applicables, la limite d'âge applicable aux agents publics contractuels est de soixante-cinq ans augmentée de quatre ou cinq mois par génération dans la limite de l'âge de soixante-sept ans.

En outre, si l'intéressé disposait d'un nombre de trimestres très inférieur à la durée d'assurance prévue (21 au lieu de 160 trimestres) et aurait donc pu être maintenu dans ses fonctions, pour une durée totale pouvant aller jusqu'à dix trimestres, il n'a fait aucune demande de maintien en activité à ce titre.

De plus, le maintien en activité, qui n'est pas de droit, reste subordonné à l'intérêt du service et aux conditions d'aptitude physique de l'agent.

Dès lors que la seule survenance de la limite d'âge entraîne de plein droit la rupture de tout lien entre l'agent concerné et le service, le contrat de l'agent n'a créé aucun droit à son profit et devait être déclaré nul et non avenu. Le maire était donc bien tenu d'y mettre fin.

Références [CAA de Lyon, 14 septembre 2022, req. n°20LY00410.](#)